

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

**RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 923

présenté par  
Mme Fraysse, Mme Bello, Mme Billard,  
Mme Buffet, M. Dolez, M. Gremetz, M. Muzeau,  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

**ARTICLE 6**

Compléter la première phrase de l'alinéa 25 par les mots :

« , en concertation avec la commission médicale d'établissement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à impliquer plus fortement la communauté médicale en l'associant au fonctionnement de l'établissement.